



POUR LA CRÉATION D'UN RÉSEAU VERT ET BLEU
DANS LA GRANDE RÉGION ÉCOLOGIQUE DU GRAND MONTRÉAL



MOUVEMENT
CEINTURE
VERTE

Mémoire pour la consultation publique sur le projet d'Oléoduc Énergie-Est de TransCanada

Présenté à

La Communauté métropolitaine de Montréal

par

Le Mouvement Ceinture Verte

Rédaction :
Sylvain Perron et Jeanne Blackburn-Murray
Fondation David Suzuki
Mouvement Ceinture Verte
24 septembre 2015

Table des matières

| | |
|--|-----------|
| RÉSUMÉ | 3 |
| LE MOUVEMENT CEINTURE VERTE : QUI SOMMES-NOUS? | 4 |
| LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL EN LIEN AVEC LA CEINTURE VERTE | 4 |
| 1. LES IMPACTS LIÉS À LA CONSTRUCTION DE L'OLÉODUC ÉNERGIE EST | 5 |
| 1.1. CONSTRUCTION ET ENTRETIEN USUEL : QUELS SONT LES IMPACTS DE LA PRÉSENCE D'UN OLÉODUC SUR LE MILIEU? | 5 |
| 1.2. CONNECTIVITÉ DES MILIEUX NATURELS | 5 |
| 2. DES RISQUES AVÉRÉS DE DÉVERSEMENT OU DE FUITE | 6 |
| 2.1. DES IMPACTS POTENTIELLEMENT IRRÉVERSIBLES SUR LES MILIEUX HUMIDES | 7 |
| 2.2. DES RISQUES IMPORTANTS POUR LES COURS D'EAU | 8 |
| 2.3. LES MILIEUX AGRICOLES | 9 |
| 2.4. DES MILIEUX PROTÉGÉS À SURVEILLER | 10 |
| 2.5. LA VALEUR DES BIENS ET SERVICES ÉCOLOGIQUES | 12 |
| CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS | 12 |

Résumé

Le projet Énergie Est de TransCanada suscite une grande inquiétude au Mouvement Ceinture Verte (MCV). En effet, le MCV s'inquiète de la construction et de l'opération d'une telle infrastructure sur les milieux naturels et agricoles aux alentours du projet. D'abord, l'implantation engendrerait des impacts non négligeables sur l'environnement immédiat et pourrait par la même occasion engendrer des fuites par son opération.

Les milieux agricoles et les milieux protégés doivent également être pris en considération, tout comme leur connectivité et la valeur des biens et services écosystémiques que représentent les milieux naturels qui seront affectés par le passage de l'oléoduc

Le Mouvement Ceinture Verte : Qui sommes-nous?

Le Mouvement Ceinture Verte (MCV) est une coalition, mise en place à l'automne 2012, demandant la création d'une trame verte et bleue pour le Grand Montréal permettant de créer un réseau dynamique de milieux naturels et agricoles protégés, et de maintenir la biodiversité en plus de pallier à la perte de contact des citoyens avec la nature.

Le territoire de la Ceinture Verte est l'un des endroits où la biodiversité est la plus importante au Québec. Or, cette même région est celle qui subit le plus de pression en ce qui concerne son développement urbain et industriel. On remarque notamment que la superficie des milieux naturels et humides est en plein déclin. En effet, depuis plusieurs décennies, ce territoire est en proie à l'étalement urbain, qui exerce une pression grandissante sur les milieux naturels et agricoles à proximité. Cette situation engendre un stress important sur les écosystèmes et est également la cause de la fragmentation des milieux naturels et de la destruction des précieux habitats pour la faune et la flore régionales.

Pour améliorer la situation actuelle, le MCV travaille à l'implantation d'un projet de ceinture verte visant à établir une infrastructure permettant la création et la mise en valeur d'un réseau dynamique de milieux naturels et agricoles protégés, afin d'en assurer la fonctionnalité écologique, la pérennité ainsi que l'accessibilité.

La Communauté métropolitaine de Montréal en lien avec la Ceinture Verte

La Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est un segment important de la Ceinture Verte. Elle comprend en effet 14 des 34 Municipalités régionales de comté (MRC), ainsi que 82 municipalités sur les 282 qu'englobe la Ceinture Verte du Grand Montréal. De plus, la CMM compte 3,7 millions de personnes sur les 3,9 millions qui sont présentent sur le territoire de la Ceinture Verte. C'est pour ces raisons que la CMM est un acteur non négligeable et même crucial pour le Mouvement Ceinture Verte.

1. Les impacts liés à la construction de l'oléoduc Énergie Est

Nous croyons donc qu'il est impératif de bien analyser et comprendre les impacts que la construction d'un tel projet aurait sur les milieux. C'est pourquoi nous décrivons non seulement les conséquences écologiques d'un incident comme un déversement d'hydrocarbures, mais également la construction et l'entretien des infrastructures nécessaires au fonctionnement du projet.

1.1. Construction et entretien usuel : quels sont les impacts de la présence d'un oléoduc sur le milieu?

Il existe de nombreux risques inhérents aux opérations de construction d'un oléoduc qui ne sont peut-être pas assez mis de l'avant dans le débat public quand vient le temps de prendre le pouls d'un projet d'oléoduc. La pollution atmosphérique en est un bon exemple puisque celle-ci constitue une menace non négligeable à la santé pour les populations avoisinantes. Dans le cas des milieux qui intéressent expressément le MCV, il est important de mentionner que la construction d'un oléoduc, en soi, peut emmener l'érosion des sols, leur compactage, ainsi que leur contamination, sans parler de glissements de terrain dans certains cas¹.

Pour continuer avec les milieux aquatiques, notons également l'élévation potentielle de la turbidité des cours d'eau, sans oublier l'augmentation de dépôts de sédiments et la perturbation de l'habitat aquatique. De plus, la construction et la présence d'un pipeline sont susceptibles de modifier et de fragmenter les habitats naturels qu'il traverse, en introduisant des espèces envahissantes par exemple². Ainsi, ces menaces sont particulièrement inquiétantes à proximité des aires protégées ou déjà fragilisées.

1.2. Connectivité des milieux naturels

Il faut également prendre en compte que la mise en place de canalisations demande un déboisement ou carrément le retrait du couvert végétal sur une bande d'une largeur de 32 à 45 m³. La seule présence des infrastructures nécessaires à la réalisation du projet Énergie Est aurait

¹ Fondation David Suzuki et al. *Artère pétrolière ?* 2015 à la p 38

² Fondation David Suzuki et al. *Artère pétrolière ?* 2015 à la p 39.

³ TransCanada, *Projet de l'Oléoduc Énergie Est : Description de projet*, vol 1, mars 2014 [Projet de l'Oléoduc].

des impacts non négligeables pour les milieux qui les hébergeraient et nuirait à la connectivité des milieux naturels. Cette connectivité est essentielle pour le déplacement faunique des espèces permettant ainsi un échange génétique entre les populations. Ceci rendra difficile ce déplacement pour plusieurs espèces à faible capacité de déplacement nuisant ainsi à leur adaptation.

2. Des risques avérés de déversement ou de fuite

Outre les dangers de corrosion, les incidents liés à des fuites ou déversements d'hydrocarbures demeurent les risques les plus importants. Au Canada, plus de 950 déversements se sont produits entre 2004 et 2013, dont 19 majeurs d'au moins un million de litres⁴. Les dégâts causés par les fuites engendrent nécessairement des coûts de nettoyage très élevés, alors que la capacité de réhabilitation des milieux impactés demeure incertaine malgré les efforts déployés. De tels incidents peuvent être dus à des opérations de routine, à l'erreur humaine ou même à la simple usure de l'infrastructure.

L'oléoduc en soi n'est pas l'installation qui pose le plus d'inquiétudes. Les stations de pompage sont dans les faits responsables de la majorité des incidents chez TransCanada⁵. À titre d'exemple, un déversement de 4 000 litres (25 barils) de pétrole est survenu sur le terrain de la station de pompage de l'oléoduc 9B exploitée par l'entreprise Enbridge à Terrebonne en mai 2011. Bien que 3 000 litres aient été récupérés et que 1 000 litres aient été acheminés vers un site de traitement, la compagnie n'avait pas avisé la municipalité de l'incident⁶. Aujourd'hui, TransCanada prévoit installer 11 de ces stations de pompage sur la portion québécoise de son pipeline, qui passe souvent à proximité de zones habitées, sinon sur des terres agricoles ou bien à travers des milieux naturels à risques.

⁴ Bureau de la Sécurité des Transports du Canada (BST), « Sommaire statistique des événements de pipelines 2013 », *Bureau de la Sécurité des Transports du Canada*, 2014. En ligne : <www.tsb.gc.ca/fra/stats/pipeline/2013/sspo-2013.asp>.

⁵ Danny Braun, « Le pétrole de l'Ouest dans un pipeline près de chez nous », *Ici-Radio-Canada*, 8 juin 2014. En ligne : <<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/environnement/2014/06/08/001-petrole-oleoduc-energie-est-inquietudes-alberta-quebec-nouveau-brunswick.shtml>>.

⁶ Ville de Terrebonne, *Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la ville de Terrebonne*, Terrebonne (Québec) 2014.

Par ailleurs, dans le cas du projet Énergie Est, le tracé préliminaire de l'oléoduc longe les lignes de haute tension d'Hydro-Québec sur environ 700 km. Cette cohabitation est susceptible d'engendrer des problèmes de corrosion sur le pipeline⁷ - un enjeu familier pour la compagnie TransCanada, puisque cette dernière a connu de tels ennuis sur son oléoduc Keystone peu après sa mise en service en 2010⁸. Or, dans le cas du Québec, non seulement la proximité avec des lignes électriques pose des risques avérés de corrosion, mais aussi la présence de sols humides peut accélérer le processus. À cet égard, le tracé d'Énergie Est traverse un grand nombre de milieux humides sur le territoire de la CMM (environ 10,3 km), sans compter les cours d'eau et leurs berges enjambées. La compagnie Valero a d'ailleurs reconnu avoir vécu ce problème avec son pipeline St-Laurent sur lequel sont apparues des taches de corrosion un an après son installation en 2011⁹. TransCanada assure cependant avoir mis au point une technique pour contrer ces effets, la protection cathodique¹⁰, mais la compagnie ne s'est pas prononcée encore sur les coûts supplémentaires de mise en œuvre de ce procédé, qui pourraient s'élever à plusieurs millions de dollars¹¹.

2.1. Des impacts potentiellement irréversibles sur les milieux humides

Les milieux humides étant particulièrement fragiles et sensibles aux contaminants, tout porte à croire que la présence de l'oléoduc aurait des conséquences importantes dans de tels secteurs, principalement en cas de fuite ou de déversement. Ainsi, la perturbation, la fragmentation, voire

⁷ Catherine Kovacs et Bruno Coulombe, « Hydro-Québec inquiète du tracé préliminaire de l'oléoduc Énergie Est », *Ici Radio-Canada* (Montréal), 4 mars 2015. En ligne : <<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/03/04/004-hydro-quebec-transcanada-pipeline-corrosion-oleoduc.shtml>>. [« Hydro-Québec inquiète »]

⁸ Canada, Office national de l'énergie. *TransCanada PipeLines Limited - Rapport d'audit OF-Surv-OpAud-T211-2012-2013 01 - Annexe II - Évaluation de l'audit des programmes de gestion de l'intégrité*. Ottawa : Gouvernement du Canada, 2015. En ligne : <<https://www.nbe-one.gc.ca/sftnvrnmnt/cmplnc/dtrprt/2014trnscnd-ntgrt/nnx-ii-fra.html>>.

⁹ Catherine Kovacs et Bruno Coulombe, « Hydro-Québec inquiète du tracé préliminaire de l'oléoduc Énergie Est », *Ici Radio-Canada* (Montréal), 4 mars 2015. En ligne : <<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/03/04/004-hydro-quebec-transcanada-pipeline-corrosion-oleoduc.shtml>>. [« Hydro-Québec inquiète »]

¹⁰ Oléoduc Énergie Est, *Feuilleton d'informations sur la protection cathodique*. TransCanada, février 2014. En ligne : <<http://www.oleoducenergieest.com/wp-content/uploads/2013/07/Oleoduc-Energie-Est-Protection-cathodique.pdf>>.

¹¹ Catherine Kovacs et Bruno Coulombe, « Hydro-Québec inquiète du tracé préliminaire de l'oléoduc Énergie Est », *Ici Radio-Canada* (Montréal), 4 mars 2015. En ligne : <<http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/03/04/004-hydro-quebec-transcanada-pipeline-corrosion-oleoduc.shtml>>. [« Hydro-Québec inquiète »]

même la destruction de ces habitats naturels fait partie des scénarios envisageables. Or, sur le simple territoire de la CMM, on compte 11 250 milieux humides dont la superficie recouvre 20 971 hectares, c'est-à-dire 4,7% du territoire¹². De surcroît, ces écosystèmes sont parmi les plus riches en Amérique du Nord; les enjeux sont donc considérables.

Par ailleurs, les milieux humides sont particulièrement à risques en ce qui a trait à un déversement. Une hausse de la concentration de ces contaminants (e.g. hydrocarbures) contribuerait à stimuler le processus de respiration microbienne, conduisant ainsi à l'hypoxie potentielle de ce milieu¹³. Un milieu alors carencé en oxygène court le risque de s'appauvrir jusqu'à devenir une zone morte. Une opération de récupération des milieux humides dans ces secteurs serait longue (plusieurs années), complexe, dispendieuse et son succès incertain.

2.2. Des risques importants pour les cours d'eau

Un autre enjeu important à considérer concerne les risques de déversement ou de fuite dans les cours d'eau traversés par l'oléoduc. Sur le seul territoire de la CMM, Énergie Est traverserait trois cours d'eau d'importance majeure pour l'alimentation en eau potable et les activités à caractère économique de la région : la rivière des Outaouais, la rivière des Mille Îles et la rivière L'Assomption.

L'intensité de l'impact d'un déversement dans ces trois rivières pourrait s'avérer être très élevée, car la qualité de l'eau de surface pourrait être fortement dégradée. De plus, pendant la durée de l'opération de nettoyage, non seulement les citoyens seraient-ils sans doute privés d'eau potable, mais l'usage de la rivière serait aussi paralysé¹⁴. Rappelons que le déversement de 28 000 litres de diesel à Longueuil le 14 janvier 2015 a privé à lui seul 300 000 résidents de la Rive-Sud d'eau

¹² J. Beaulieu et al. « Rapport synthèse de la cartographie détaillée des milieux humides du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal », *Canards Illimités*, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du patrimoine écologique et des parcs (Québec) 2010 à la p 32.

¹³ L. A. Levin et al. « *Effects of natural human-induced hypoxia on coastal benthos* », 2009. Cité dans M. Scarratt, D. Chabot et D. Gilbert, « *Hypoxia in the Estuary and Gulf of St. Lawrence* » chap. 5.1 in Hugues P. Benoît et al., *State-of-the-Ocean Report for the Gulf of St. Lawrence Integrated Management (GOSLIM) Area*, Canadian Manuscript Report of Fisheries and Aquatic Sciences 2986, Moncton: Fisheries and Ocean Canada & Mont-Joli : Pêche et Océans Canada et Institut Maurice-Lamontagne, 2012.

¹⁴ Fondation David Suzuki et al. *Artère pétrolière ?* 2015 à la p 59

potable¹⁵. Dans le cas d'un déversement, comme il est envisageable avec le projet Énergie Est, c'est plusieurs millions de litres qui pourraient être déversés en un court laps de temps, compte tenu de l'imposant débit du pipeline.

Dans tous les cas, la durée des travaux de nettoyage d'une des rivières pourrait s'étendre sur une longue période de temps si on se fit au cas de la rivière Kalamazoo, dont le nettoyage n'est pas encore terminé après cinq ans alors que les coûts ont déjà atteint le milliard de dollars¹⁶. Il faut aussi noter la présence d'un couvert de glace ainsi que d'une température très froide de l'eau ralentirait le nettoyage d'hydrocarbures, augmenterait sa persistance dans les écosystèmes et retarderait le retour à l'équilibre¹⁷.

2.3. Les milieux agricoles

En ce qui concerne les milieux agricoles, on constate que si les effets néfastes de l'implantation d'un oléoduc dans de telles zones sont très peu mentionnés dans le débat, ils n'en sont pas moins réels. D'ailleurs, les propriétaires de terres agricoles sont probablement ceux qui ont le plus à perdre du passage d'un oléoduc sur leur terrain. Selon l'UPA, les agriculteurs subissent en permanence les inconvénients de l'enfouissement. En effet, la présence d'un pipeline restreint l'usage de la terre par l'agriculteur : celui-ci ne peut plus cultiver certaines espèces (ayant un système racinaire de plus de 45 cm)¹⁸. Aussi, si l'agriculteur, d'une manière involontaire, cause des dommages au pipeline, celui-ci sera responsable de payer les dommages¹⁹. De plus, comme le démontre une étude du *Environmental Law Centre* de l'Université de Victoria, les pourparlers entre les propriétaires terriens et les promoteurs comme TransCanada se font généralement « à

¹⁵ Savaria Experts-Conseils Inc. *Mise en service de l'oléoduc Énergie Est de TransCanada* Consulté en ligne [http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/documents/20150514_oleoduc-energie-est_rapport.pdf] p. 17

¹⁶ Fondation David Suzuki et al. *Artère pétrolière?* 2015 à la p. 60

¹⁷ CEDRES (S.d. b), « Exxon Valdez : l'accident » *Centre de documentation, de recherche et d'expérimentations sur les pollutions accidentelles des eaux*. En ligne : <cedre.fr/fr/accident/exxon/exxon.php. Et Exxon Valdez oil trustee council, « Oil Remains: The persistence, toxicity, and impact of Exxon Valdez oil ». En ligne : <www.evostc.state.ak.us/index.cfm?FA=status.lingering>.

¹⁸ Union des producteurs agricoles. 2015 « *Mémoire présenté par l'union des producteurs agricoles au comité permanent des ressources naturelles Chambre des communes* » En ligne : [http://www.upa.qc.ca/content/uploads/2015/03/memoire-upa-pl-c-46-mars-2015.pdf]

¹⁹ Union des producteurs agricoles. 2015 « *Mémoire présenté par l'union des producteurs agricoles au comité permanent des ressources naturelles Chambre des communes* » En ligne : [http://www.upa.qc.ca/content/uploads/2015/03/memoire-upa-pl-c-46-mars-2015.pdf]

la pièce ». En outre, nombreux sont les propriétaires qui ne reçoivent qu'une information incomplète et insuffisante pour se faire une idée précise des réelles répercussions que le projet engendrera sur le long terme²⁰.

2.4. Des milieux protégés à surveiller

L'implantation d'un oléoduc à proximité d'un milieu naturel protégé peut également avoir plusieurs impacts négatifs²¹ et il est nécessaire de tenir compte de ces effets dans l'évaluation du projet. Plusieurs sites protégés se trouvent en effet sur le territoire de la CMM et courent des risques de contamination lors d'un bris. C'est le cas du Parc national d'Oka et de la Réserve nationale de faune des îles de Contrecoeur. Tous deux abritent de nombreuses espèces fauniques et floristiques à statut particulier, comme le hibou des marais et l'hirondelle rustique, qui sont en danger et résident sur les îles de Contrecoeur; ou encore la tortue serpentine et le pygargue à tête blanche dans le Parc national d'Oka²². Plusieurs habitats de la sauvagine se retrouvent également sur les rives nord et sud du fleuve Saint-Laurent et seraient également impactés par toute fuite d'hydrocarbure en aval²³.

Il faut également considérer qu'à moins de 1,5 km du parcours de l'oléoduc se trouve le territoire protégé du cerf de Virginie dans la Ville de Saint-Colomban et de Gore²⁴ (figure 1). Bien que ce territoire protégé ne soit pas dans la CMM, nous avons un devoir moral de précaution face à cette problématique.

²⁰ Savannah Carr-Wilson, « *David versus Goliath : Pipelines, landowners, and the pressing need for law reform* », *Environmental Law Center*, University of Victoria (mai 2014). In *Ibid*.

²¹ Fondation David Suzuki, *Artère pétrolière ?* 2015 p. 56.

²² Environnement Canada, *Faits et chiffres sur le Saint-Laurent*, 2013. En ligne: <ec.gc.ca/stl/default.asp?lang=Fr&n=49C847e2-1>

²³ Energy East project. Volume 12K : Detailed Route Maps: Québec segment Sheet 56 to Sheet 66. octobre 2014 p. 4

²⁴ Energy East project. Volume 12K : Detailed Route Maps: Québec segment Sheet 56 to Sheet 66. octobre 2014 p. 6



(Figure 1). Source: Energy East project. Volume 12K : Detailed Route Maps: Québec segment Sheet 56 to Sheet 66. Date October 2014 p. 4

La Réserve écologique des tourbières de Lanoraie, ainsi que le lac Saint-Pierre et son Archipel, quant à eux, ne se trouvent pas sur le territoire de la CMM, mais sont en aval des cours d'eau qui le traversent et donc reçoivent directement les polluants qui pourraient en provenir. Or, en tant que sites protégés, par leur statut, ils se doivent d'être respectés. Le lac Saint-Pierre, notamment, fait partie de la réserve mondiale de biosphère de l'UNESCO. Il est le sanctuaire de nombreuses espèces de plantes rares, ainsi que d'oiseaux et de poissons menacés. De plus, au cours des cinquante dernières années, 70% des marais au Québec ont disparu, mais 20% des marais restants se trouvent au lac Saint-Pierre. Puis, comme 50% de ces habitats y sont protégés, cela en fait une halte migratoire de choix pour l'oie des neiges du Saint-Laurent. Il abrite aussi la plus importante héronnière en Amérique du Nord et est le dernier bassin d'eau douce du Saint-Laurent²⁵.

²⁵ Coopérative de solidarité de la Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre, «Réserve mondiale de la biosphère du Lac-Saint-Pierre» (avril 2012). En ligne: <<http://www.biospherelac-saint-pierre.qc.ca/content/index.html>>.

2.5. La valeur des biens et services écologiques

Tel que vu précédemment, le territoire couvert par la CMM comprend plusieurs milieux naturels et agricoles variés, dont plusieurs pourraient être impactés par le passage de l'oléoduc Énergie Est ainsi que par les risques qui y sont associés de manière inhérente. À cet effet, il convient de rappeler que ces milieux naturels procurent à la CMM et dans son ensemble, à la Ceinture Verte du Grand Montréal, des biens et services écologiques importants et même vitaux pour le bon fonctionnement de l'écosystème, mais surtout pour notre santé et notre économie.

Compte tenu des risques associés au projet Énergie Est, le MCV est d'avis que la CMM devrait prendre en considération les coûts potentiels associés à la perte éventuelle de tels biens et services advenant le cas d'un incident lié à l'oléoduc sur son territoire.

Conclusions et recommandations

Avec son projet de la Trame verte et bleue, la Communauté métropolitaine de Montréal s'est dotée de cinq projets de valorisation des milieux naturels. Deux de ces projets (Parc de la rivière des Milles-îles et Parc-plage du Grand Montréal) seraient directement impactés par des fuites de l'oléoduc.

De plus, il faut également penser que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement a fait une grande avancée en termes de protection et de mise en valeur des milieux naturels et des milieux agricoles pour la CMM. La venue d'un oléoduc et tous les risques que cela comporte viendront à l'encontre de tous les progrès que la Communauté métropolitaine de Montréal a fait depuis les dernières années.

Donc, à la lumière des informations présentées dans le présent document, le Mouvement Ceinture Verte en vient aux considérations et conclusion suivantes :

- CONSIDÉRANT que le projet pourrait avoir un impact important sur les services écosystémiques offerts par la Ceinture Verte et Bleue du Grand Montréal;

- CONSIDÉRANT que la construction et l'entretien du pipeline risquent de provoquer inévitablement certains dégâts aux écosystèmes en place;
- CONSIDÉRANT la perte de connectivité occasionnée par le passage de l'oléoduc;
- CONSIDÉRANT que l'oléoduc passera en marge de milieux humides, agricoles et protégés importants pour le territoire;
- CONSIDÉRANT que les risques d'incidents – principalement des déversements ou des fuites d'hydrocarbures - sont inhérents à ce type de projets;
- CONSIDÉRANT tous les efforts que la Communauté métropolitaine de Montréal a fait pour la protection et la mise en valeur de ses milieux naturels et agricoles dans les dernières années avec son PMAD
- CONSIDÉRANT l'implication importante de la société civile dans l'aménagement du territoire
- CONSIDÉRANT le peu de retombées économiques que l'oléoduc d'Énergie Est de TransCanada peut avoir sur la CMM.
- CONSIDÉRANT les risques environnementaux et économiques que comporte une infrastructure de cette taille ainsi que son contenu.

Le MCV considère que ce projet n'est pas recommandable pour les résidents de la Communauté métropolitaine de Montréal.